

# Pharmacies de garde

**PHARMACIES DE GARDE DES SECTEURS CARBONNE-RIEUX-MONTESQUIEU-NOE-RIEUMES-BERAT-LE LHERM-LAVERNOSSE- LABASTIDETTE-LONGAGES-CAZERES-LE FOUSSERET**



**Les gardes des pharmacies faisant partie de la deuxième banlieue (secteur imposé par la Préfecture)**

**sont affichées dans les officines Cazériennes ; En outre, la pharmacie de garde la plus proche de chez vous est indiquée sur**

**Résogardes au 3237 (Audiote 0,34 € / mn) accessible 24h/24h.**

**La garde se prend le vendredi à 9 h pour finir le vendredi suivant à 9 h**

## **Canicule : déclenchement de la veille saisonnière**

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- \* [Envoyer par courriel](#)
- \* [Partager sur Facebook - Nouvelle fenêtre](#)
- \* [Tweeter - Nouvelle fenêtre](#)

Le niveau de veille saisonnière du plan national canicule a été activé le 1er juin et sera automatiquement désactivé le 31 août, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

### [Besoin d'information en cas d'épisode de forte chaleur ?](#)

En cas d'épisode de forte chaleur, le ministère des Solidarités et de la Santé met à disposition du public la plate-forme téléphonique « *Canicule info service* », accessible au

0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) de 9 heures à 19 heures afin de vous informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

En cas de déshydratation ou de coup de chaleur, le ministère vous informe également en vous précisant :

- \* les signaux d'alerte à connaître (crampes, maux de tête, vertiges, fatigue inhabituelle...);
- \* le numéro d'urgence à composer si besoin, à savoir le 15 (Samu).

### Rappel :

Retrouvez par ailleurs toutes les alertes météorologiques sur la carte de vigilance actualisée deux fois par jours sur [le site Vigilance métrologique de Météo France](#) .

## Les recommandations du ministère

Le ministère détaille également les bons réflexes à adopter afin de prévenir les risques. Il convient notamment de veiller à :

- \* avoir une bonne hydratation (boire environ 1,5 litre d'eau par jour) ;
- \* manger en quantité suffisante ;
- \* maintenir sa maison au frais (fermer les volets le jour) ;
- \* éviter les efforts physiques ;
- \* donner et prendre des nouvelles de ses proches.

## Les 4 niveaux du plan national canicule

Le plan national canicule comporte 4 niveaux :

- \* niveau 1 (vigilance météorologique verte) : « *veille saisonnière* » activé du 1er juin au 31 août ;
- \* niveau 2 (vigilance météorologique jaune) : « *avertissement chaleur* », en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent ;
- \* niveau 3 (vigilance météorologique orange) : « *alerte canicule* », déclenchée par les préfets de département, en lien avec les Agences régionales de santé ;
- \* niveau 4 (vigilance météorologique rouge) : « *mobilisation maximale* », en cas de canicule avérée intense et durable.
- \* [Visualiser le fichier «canicule et forte chaleur.pdf» en ligne](#)
- \* [Visualiser le fichier «la canicule et nous.pdf» en ligne](#)
- \* [Télécharger le fichier «virus respiratoire.pdf» \(511.7 KB\)](#)

**La maladie de Lyme. La maladie de Lyme ou "borréliose de Lyme" est une maladie infectieuse due à une bactérie appelée *Borrelia burgdorferi*, transmise par l'intermédiaire d'une piqûre de tique infectée. Cette zoonose peut toucher plusieurs organes et systèmes, la peau mais aussi les articulations et le système nerveux.**

📄 [Télécharger le fichier «la maladie de lyme.pdf» \(517.3 KB\)](#)

📄 [Télécharger le fichier «la borréliose de lyme.pdf» \(972.3 KB\)](#)

